

Niveau :	MASTER					Année
Domaine :	SANTÉ, SPORT, PSYCHOLOGIE					M2
Mention :	Psychologie					
Parcours :	Psychologie sociale, Psychologie du travail et des organisations : Management des relations humaines et des communications					
Volume horaire étudiant :	120h	316h (dont 88h mutualisées)			800h	436h (dont 88h mutualisées) (+800h)
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	Stage (500) et rédaction de dossiers (300)	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de mention : Mme Edith SALES-WUILLEMIN	Scolarité – secrétariat pédagogique
Co-responsables de formation : Julien CHAPPE Maître de conférences Laboratoire Psy-DREPI, Pôle AAFE, Bureau R12 Esplanade ERASME, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.39.86 julien.chappe@u-bourgogne.fr Edith SALES-WUILLEMIN Professeure Laboratoire Psy-DREPI, Pôle AAFE, Bureau R18 Esplanade ERASME, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.39.92 edith.Sales-Wuillemin@u-bourgogne.fr	Catherine LOBET Secrétaire pédagogique Laboratoire Psy-DREPI, Pôle AAFE, Bureau R24B Esplanade Erasme, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.39.90. catherine.lobet@u-bourgogne.fr Sébastien FINOT Secrétaire de scolarité UFR Sciences humaines, Bureau 125 bis 4, boulevard Gabriel, 21072 DIJON Cedex ☎ 03.80.39.53.15 sebastien.finot@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	U.F.R. Sciences humaines

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs de la formation :

Le M2 Psychologie sociale, Psychologie du Travail et des organisations vise à développer plusieurs compétences pratiques, méthodologiques et théoriques de haut niveau en psychologie sociale ainsi qu'en psychologie du travail et des organisations, permettant d'exercer en tant que professionnels de l'enseignement, de la formation, et de la recherche et en tant que professionnels en psychologie du travail et des organisations.

En tant que professionnels de l'enseignement, de la formation et de la recherche, nos diplômés, après le plus souvent une poursuite en thèse, exercent sur des missions *d'enseignement, de formation*, de conception et de mise en œuvre de la *recherche*, sur des problématiques théoriques et appliquées à des secteurs et des domaines divers ;

En tant que professionnels en psychologie du travail et des organisations, nos diplômés exercent, immédiatement après le master, des missions en psychologie du travail et des organisations, de conseil en Ressources Humaines, de recrutement, de reclassement et d'accompagnement de carrière, d'insertion ou d'orientation professionnelle.

(1) **Missions de recherche** : nos étudiants sont formés à *concevoir et maîtriser* de façon autonome les différentes étapes d'une recherche en psychologie sociale, depuis la formulation de la question d'étude dans un contexte social jusqu'au traitement statistique des données, en passant par la conception et la mise en œuvre de dispositifs de recueil; à *mettre en œuvre* les outils méthodologiques de recueil (expérimentation, enquête (entretiens, questionnaires), observation) et d'analyse statistique (analyse de variance, équations structurelles, analyses multivariées, régressions simples et multiples,...), et à *valoriser* la recherche sous forme d'articles scientifiques publiés dans des revues de haut niveau ;

(2) **Missions d'enseignement et de formation** : nos étudiants sont formés à conduire des missions d'enseignement et de formation, de façon autonome, c'est-à-dire à *maîtriser les concepts théoriques* de la psychologie sociale, à *concevoir des contenus* de formation, et à les *appliquer à divers domaines* (travail, santé, travail social, communication, relations publiques, marketing, publicité,...) afin de s'adapter à des publics variés ;

(3) **Missions de conseil et d'appui aux fonctions RH** : nos étudiants sont formés au *diagnostic et au management* des relations humaines et des *communications* dans les organisations de travail, à la *démarche de prévention* des Risques Psycho-Sociaux (RPS), et de manière plus large à la *promotion de la santé* ainsi que de la Qualité de Vie au Travail (QVT). Il s'agit plus particulièrement de former des professionnels à l'analyse des situations de travail, à l'accompagnement au management touchant plus particulièrement les relations humaines et les communications, aux techniques de conduite d'entretiens collectifs et individuels, à la communication de masse et à la création de supports de communication, à l'utilisation d'outils d'enquête RPS et QVT, et des échelles de mesure de la psychologie individuelle ainsi que de la psychologie des groupes, de même qu'au traitement statistique des données et à l'analyse des résultats ;

(4) **Missions de recrutement et d'évaluation** : nos étudiants sont formés à la *conduite d'entretiens* d'analyse des postes de travail, entretiens de pré-sélection, pige (prospection, prise de contact), entretiens de recrutement et entretiens d'évaluation, à la *rédaction* de fiches de poste, d'annonce, à la *sélection* de CV et de profil (sourcing), ainsi qu'à la *passation et l'interprétation* de tests d'aptitudes et de personnalité, à la *réalisation et l'animation* d'assessment center (mises en situation, tests, entretiens),... ;

(5) **Missions de reclassement et d'accompagnement individuel et de carrière** pour les salariés en situation de reclassement ou de reconversion professionnelle : nos étudiants sont formés aux *différentes prestations d'accompagnement individuel*, bilans professionnels, bilans de compétence, entretien de diagnostic, outplacement, procédure de Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) ;

(6) **Missions d'insertion ou d'orientation sociale et professionnelle** pour des bénéficiaires en situation de handicap ou de déliaison sociale : nos étudiants sont formés à la *conception de dispositif d'accompagnement*, création de *support de communication* destinés aux partenaires, accompagnement à la VAE, gestion et suivi de dossiers, animation de groupes, ateliers collectifs, entretiens de groupe et individuels, jeux de rôle...

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

La poursuite d'études en Doctorat permet d'accéder à des métiers et des missions en relation avec l'enseignement, la formation supérieure et la recherche, avec des applications très diverses, par exemple, dans les domaines du travail, de la santé, du travail social, du marketing, de la publicité, des relations publiques, de la communication, de l'agronomie, de l'environnement,... Ces missions d'enseignement et/ou de recherche sont effectuées dans des établissements et organismes différents. Par exemple nos docteurs interviennent au sein de l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES), d'Ecoles Supérieures de Commerce, d'Ecoles supérieures de Marketing, de Publicité, de Relations publiques et de Communication (ISCOM, ISERP, EPPREP,...), de l'Institut Régional Supérieur de Travail Educatif et Social (IRTESS), de l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA)

L'insertion dans le milieu professionnel, se fait directement après la validation du diplôme de Master, elle permet d'accéder à des postes de psychologue du travail, dans les secteurs du conseil et de l'appui aux fonctions RH, du recrutement, de l'insertion sociale et professionnelle, du reclassement et du bilan de compétences. Les lieux d'exercice de nos diplômés de Master sont les entreprises (PME), la fonction publique (fonctions publiques territoriale, hospitalière et d'état), les organismes patrons consulaires, les sociétés de services (ex : service interprofessionnel de santé au travail,...), les associations, les cabinets conseil en RH, de recrutement, les agences d'intérim, Pôle Emploi,

les organismes spécialisés dans la reconversion ou la réorientation professionnelle, les Centres de Bilan de Compétences (CIBC), les organismes et entreprises d'insertion (ex : missions locales, Sameth, Apprentis d'Auteuil,...), les centres et instituts de formation (Institut de travail social, AFPA,...).

Le M2 donne accès au titre de psychologue à la condition de justifier de la validation d'un cursus complet en Psychologie (Licence et Master), à défaut seul le grade de Master sera validé.

⇒ **Insertion professionnelle directement après le master** : les **métiers** visés sont ceux de psychologue du travail, mais aussi, consultant Junior, conseiller en développement, chargé de mission en insertion et en orientation sociale et professionnelle, conseiller en emploi, conseiller en reclassement, chargés de recrutement, chargé de recherche, chargé de bilan de compétences, formateurs... Les diplômés peuvent aussi évoluer vers Consultant Indépendant et vers directeur/directrice de centre.

Codes fiches ROME :

M1502 => **Développement des ressources humaines** (*Recrutement* : Consultant(e) en recrutement, Chargé(e) de recrutement, Chargé(e) de recrutement et mobilité professionnelle,... ; *Gestion des emplois et des compétences* : Responsable de la gestion de l'emploi et des carrières, Responsable de la gestion des effectifs, des emplois et des compétences, Responsable emploi et communication interne, responsable emploi et formation, Responsable formation communication en entreprise,...) ;

K2112 => **Orientation scolaire et professionnelle** (Psychologue du travail, Praticien(enne) de bilan professionnel, Chargé(e) de bilan professionnel, Conseiller(ère) d'orientation professionnelle, Conseiller(ère) d'orientation scolaire et professionnelle,...)

Et à un moindre niveau K1801 => **Conseil en emploi et insertion socio-professionnelle** (Accompagnateur(trice) reconversion professionnelle, Chargé(e) de mission emploi formation, Chargé(e) de relations entreprises, Conseiller(ère) de Pôle Emploi, Conseiller(ère) en insertion professionnelle,...) ;

M1402 => **Conseil en organisation et management d'entreprise** (Assistant(e) en organisation, Assistant RH, Conseiller(ère) en conduite du changement, Conseiller(ère) en organisation d'entreprise, Consultant(e) en organisation, Consultant(e) en organisation et management, Consultant(e) pilotage de la performance, Responsable des projets organisation, Responsable en organisation en entreprise,...) ;

E1103 => **Communication** (Chargé(e) de communication ; Chargé(e) de communication interne ; Chargé(e) de communication sociale ; Assistant(e) de communication, Responsable des relations du travail ; Responsable des relations sociales ; Responsable des Ressources Humaines – RRH, Directeur(rice) des relations sociales,...).

Suivi d'insertion :

Un suivi d'insertion des promotions précédentes est systématiquement réalisé. A titre d'exemple, les débouchés constatés pour les promotions 2006 à 2015 incluses concernent les secteurs: de **l'orientation sociale et professionnelle** (30%) et plus particulièrement du bilan de compétences, du **conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle** (15%) et plus particulièrement du conseil en insertion professionnelle ; **du conseil en organisation et management d'entreprise** (30%) plus particulièrement dans le champ de la santé au travail (prévention des Risques Psycho-Sociaux et promotion de la Qualité de Vie au Travail) ; **du développement des RH** (25%) et plus particulièrement du recrutement, de la gestion des emplois et des compétences.

⇒ **Insertion professionnelle après la thèse de doctorat**, les professionnels de la recherche, de l'enseignement et de la formation, pourront se destiner au **métier** de chercheur en psychologie sociale, d'enseignant-chercheur ou de formateur en psychologie sociale ; mais également à des métiers de haut niveau de responsabilité dans le management et le développement des Ressources Humaines ainsi qu'au métier de consultant.

Codes fiches ROME :

K2401 => **Recherche en sciences de l'homme et de la société** (Chargé(e) de recherche en Sciences humaines, Chercheur(euse) en Psychologie, Chercheur(euse) en Sciences humaines, Psychologue chercheur(euse),...) ;

K2108 => **Enseignement supérieur** (Enseignant(e)-chercheur(euse), Maître de conférences, Professeur(e) de l'enseignement supérieur, Professeur(e) des universités,...) ;

Vers des métiers et emplois de responsables, de coordonnateurs(rices) ou de Manager en communication, en organisation et management d'entreprise, en développement des Ressources Humaines.

E1103 => **Communication** (Coordonnateur(rice) des relations internationales, Responsable des relations internes, Responsable de communication interne, Responsable de l'information et de la communication, Directeur(rice) de la communication,...) ;

M1402 => **Conseil en organisation et management d'entreprise** (Assistant(e) en organisation, Conseiller(ère) en conduite du changement, Conseiller(ère) en organisation d'entreprise, Consultant(e) en organisation, Consultant(e)

en organisation et management, Consultant(e) pilotage de la performance, Responsable des projets organisation, Responsable en organisation en entreprise,...) ;

M1502 => Développement des ressources humaines (Responsable de la gestion de l'emploi et des carrières, Responsable de la gestion des effectifs, des emplois et des compétences, Responsable emploi et communication interne, Responsable emploi et formation, Responsable formation communication en entreprise,...) ;

M1503 => Management des ressources humaines (Responsable des relations du travail, Responsable des relations sociales, Responsable des Ressources Humaines – RRH, Directeur(rice) des relations sociales,...).

Suivi d'insertion :

Les **débouchés professionnels et les lieux d'exercice** se trouvent pour les missions d'enseignement de formation et de recherche

1/ dans des organismes et instituts nationaux ou internationaux de recherche (exemple, INPES), dans des entreprises ou organisations de travail ou de formation supérieure dans lesquelles des besoins en recherche et/ou en formation dans le domaine de la psychologie sociale appliquée à des domaines divers (santé, travail social, communication, commerce, marketing,...) et dans le domaine de la psychologie du travail sont présents (exemples, IRTESS, ISCOM, EPPREP,...) ; pour les missions d'encadrement ou de management ;

2/ dans des entreprises avec un rattachement au service des ressources humaines ou de la communication ;

3/ ou en cabinet conseil.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Globalement, la mention Psychologie a comme objectif principal d'offrir aux étudiants une formation approfondie dans les sous-disciplines de la psychologie et dans leur champ d'application (ici la psychologie sociale, la psychologie du travail et des organisations), ainsi que de les préparer à la formation et à l'enseignement ainsi qu'aux problématiques de la recherche fondamentale ou appliquée.

Ainsi, les *compétences générales* que la formation permet d'acquérir peuvent se détailler de la manière suivante :

- Maîtriser des connaissances scientifiques générales en psychologie et approfondies dans un domaine de spécialisation ;

- Etre capable de concevoir et/ou d'utiliser des outils de mesure en psychologie, des outils d'orientation, d'évaluation, de diagnostic psychologique, des techniques d'analyse des organisations de travail, des techniques de conduite d'entretiens, des outils d'analyse des communications et plus généralement des relations entre les individus et les groupes d'individus, des techniques d'analyse statistique de données ;

- Etre capable de conduire une recherche fondamentale et/ou appliquée en psychologie, de rédiger des rapports ou des synthèses, de présenter des résultats à l'oral, d'écrire un article scientifique, de synthétiser des données bibliographiques.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

À l'issue de l'année de formation, les participants doivent être en mesure de **mener des actions liées aux relations dans les organisations tant en matière d'organisation du travail que d'évaluation et de développement des aptitudes relationnelles**. Plus précisément, ils doivent être capables :

- suivre, conseiller et accompagner des personnes dans des démarches d'insertion professionnelle ;

- évaluer, conseiller et accompagner des personnes dans des dispositifs de recrutement et de reclassement ;

- auditer, investiguer et accompagner dans son changement une organisation (productivité, qualité de vie des salariés,...), en qualité de consultant ou d'assistant RH psychologue du travail.

De façon transversale : mener des actions liées aux relations dans les organisations tant en matière d'accompagnement au changement, d'évaluation et de développement des aptitudes relationnelles. Pour cela les diplômés doivent être capables suite aux enseignements et à la maîtrise de méthode d'audit :

- d'analyser une demande d'intervention dans le domaine des relations humaines et des communications internes et externes ;

- de fournir l'audit qualitatif et quantitatif d'une relation de travail ;

- de concevoir et de mettre en place des dispositifs d'intervention visant à améliorer le management des relations humaines et des réseaux de communication ;

- de produire une évaluation et un suivi de ces dispositifs et des effets induits, au sein de l'organisation et en rapport avec la demande de celle-ci.

L'ensemble de ces savoirs et savoir-faire sont évalués lors des Contrôles Terminaux (CT) et Contrôles Continus (CC).

Modalités d'accès à l'année de formation :

La capacité d'accueil de la formation est de 25 étudiants maximum (dont 5 en formation continue ou permanente).

■ de plein droit :

L'accès en formation initiale est ouvert de plein droit aux titulaires du Master 1 mention Psychologie parcours Psychologie Sociale, Psychologie du Travail et des Organisations au titre de l'année universitaire antérieure.

■ sur sélection :

Les dossiers de candidature au titre de la **formation continue** sont retirés et déposés auprès du Service de Formation Continue (Mme Anne Roger, Tel : 03 80 39 36 67 - SEFCA.- <http://sefca.u-bourgogne.fr/>) de l'université de Bourgogne. Elles font l'objet d'une procédure à part pour la sélection sur dossier et l'entretien devant un jury.

Conditions de candidature :

Les personnes souhaitant intégrer le Master Psychologie sociale, Psychologie du travail et des Organisations sont en formation continue des salariés du secteur associatif, du secteur privé et du secteur d'état et des professions libérales justifiant d'une expérience professionnelle et/ou d'un niveau de formation jugé(s) suffisant(s). Des équivalences par Validation d'Acquis Professionnels ou par VAE sont envisageables selon les dossiers, dans le but d'aménager la formation pour ces étudiants. Il est souhaitable que les personnes concernées (CIF, période de professionnalisation, contrat de professionnalisation, demandeur d'emplois conventionnés Pôle Emploi...) prennent contact les mois précédents auprès d'un des responsables pour vérifier la recevabilité de leur candidature et les capacités d'accueil.

Nombre de sessions de sélection :

Il existe deux sessions de sélection pour candidater : la première session débute au mois de juin, la session complémentaire au mois d'août.

Les informations concernant les personnes à contacter, les modalités et les dates de dépôt des dossiers sont disponibles sur le site de l'université de Bourgogne (<http://www.u-bourgogne.fr/formation/master.html>)

Critères de Sélection des dossiers :

Pour les candidats de la formation continue, la sélection prend en compte, notamment : le niveau de diplôme, l'expérience professionnelle, les motivations et le projet professionnel. Les dossiers de candidature sont retirés et déposés auprès du service de formation continue de l'université de Bourgogne (SEFCA).

Dépôt des candidatures pour la formation continue

Le dossier de candidature est à retirer et à déposer auprès du service de formation continue de l'université de Bourgogne (SEFCA).

Pour les étudiants en formation continue, les entretiens ont généralement lieu dans le mois qui suit la date limite de dépôt des candidatures.

Ils sont convoqués par courriel par la **secrétaire pédagogique Formation initiale, Mme Catherine Lobet** catherine.lobet@u-bourgogne.fr et par **Mme Anne Roger** du SEFCA (Formation continue) anne.roger@u-bourgogne.fr.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation ; contacts disponibles sur <http://www.u-bourgogne.fr/formation/master.html>

En formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université ; contacts disponibles sur <http://sefca.u-bourgogne.fr/>

Organisation et descriptif des études :

Le M2 « Psychologie sociale et Psychologie du travail et des organisations : Management des relations humaines et des communications » est composé de :

1. un ensemble de **9 UE fondamentales** dont deux (UE5 S3 et UE5 S4) sont mutualisées avec les autres parcours du Master 2 mention Psychologie. La présence des étudiant.e.s aux CM et/ou TD au sein des UE5 S3 et UE5 S4 est facultative.
2. D'une **UE Stage et TER (UE4 S4)** de 500 heures.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE1 S3	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Relations Humaines dans les organisations de travail : conseil & appui aux fonctions RH	E.T.1 prises de décisions et conflits dans les organisations	12				12		CC N°1 (dossier) sur Ens. 1 ou 2	CC N°1 (dossier) sur Ens. 1 ou 2	1		1
	E.M.1 outils d'analyse des prises de décision et des conflits dans les organisations : études de cas		12			12						
	E.T.2 Partitions sociales et stratégies identitaires dans les organisations de travail	12				12						
	E.M.2 outils d'analyse des partitions sociales dans le travail		12			12						
TOTAL UE		24	24			48	6			1		1

UE2 S3	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Culture d'entreprise, représentations sociales & professionnelles, évaluation : <i>Recrutement, conseil, appui aux fonctions RH & accompagnement et insertion</i> UE OUVERTE AUX AUTRES PARCOURS AU SEIN DU MASTER PSYCHOLOGIE	E.T.3 Attitudes, motivation, représentations & implication dans le travail - Mode de Management des équipes et communication en entreprise	12				12		CT sur Ens.3 ou 4	CT sur Ens.3 ou 4	1		1
	E.M.3 Méthodologie : entretien analyse des postes de travail, questionnaire		12			12						
	E.T.4 Les biais de jugement dans l'évaluation (recrutement, insertion, accompagnement & management)	12				12						
	E.M.4 Méthodologie : tests, entretien de recrutement & d'évaluation		12			12						
TOTAL UE		24	24			48	6			1		1

UE3 S3	Discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stratégie managériale et communication en entreprise : <i>conseil & appui aux fonctions RH</i> UE OUVERTE AUX AUTRES PARCOURS AU SEIN DU MASTER PSYCHOLOGIE	E.T. 5 Techniques de Management	12				12		CT sur Ens.5 ou 6	CT sur Ens.5 ou 6	1		1
	E.M. 5 outils d'analyse du management, pratiques managériales et communication		12			12						
	E.T.6 Communications au travail	12				12						
	E.M.6 outils d'analyse des communications au travail		12			12						
TOTAL UE		24	24			48	6			1		1

UE4 S3	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Santé, qualité de vie et management de la performance au travail : <i>conseil & appui aux fonctions RH</i>	E.T.7 : prévention des RPS, promotion de la santé au travail, management durable	24				24		CC n°2 (dossier)	CC n°2 (dossier)		1	1
	E.M.7 : outils d'analyse des RPS et de la QVT, outils de gestion du stress		12			12						
TOTAL UE		24	12			36	6				1	1

UE5 S3	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
OPTION (transversale) Assiduité non obligatoire	UE à prendre dans le parcours Psychologie de la Performance et du Sport (Méthodes et techniques d'intervention individuelle et de groupe) ou dans le parcours Ingénierie de la Formation professionnelle et Psychologie Ergonomique ou note de synthèse							CC n°3 Rapport écrit note de synthèse avec soutenance orale	Pas de rattrapage		1	1
TOTAL UE							6				1	1

TOTAL S3	96h	124h				220h	30			3	2	5
-----------------	------------	-------------	--	--	--	-------------	-----------	--	--	----------	----------	----------

SEMESTRE 4

CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE1 S4	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Psychosociologie des organisations : <i>conseil & appui aux fonctions RH</i> UE OUVERTE AUX AUTRES PARCOURS AU SEIN DU MASTER PSYCHOLOGIE	E.T.8 Relations humaines dans les organisations de travail	12				12		CC n°4 (dossier)	CC n°4 (dossier)		1	1
	E.M.8 les outils du conseil en entreprise		12			12						
	E.T.9 Psychologie du travail et psychologie des organisations	12				24						
	E.M.9 Méthodes et outils de mesure : stéréotypes, perception de Soi, auto-handicap		12									
TOTAL UE		24	24			48	6				1	1

UE2 S4	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit du travail et gestion des ressources humaines : <i>conseil & appui aux fonctions RH</i>	E.T.10 Droit du travail (contrats de travail, droits et libertés dans l'entreprise, RSE,...)		18			18		CC N°5 (Rapport écrit : projet professionnel)	Pas de rattrapage		1	1
	E.T. 11 Gestion des ressources humaines : modèles et outils (Ethique, GPEC, bilan social, audit social,...)		18			18						
TOTAL UE			36			36	6				1	1

UE3 S4	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthodes et Outils du psychologue du travail : <i>conseil, appui aux fonctions RH, recrutement, reclassement, accompagnement insertion, orientation professionnelle</i>	méthodes et outil du conseil : questionnaires, tests de personnalité et d'aptitude, échelles (identité, estime de Soi, identification au groupe..). Entretiens, bilans de compétence, VAE,...		20			20		CC n°6 Dossier	CC n°6 Dossier		1	1
	Méthodes et outils d'analyses statistiques		16			16						
TOTAL UE			36			36	6				1	1

UE4 S4	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage et TER	Stage de recherche* ou stage professionnel					500 stage + 200 étudiant		CCn°7 Rapport de stage professionnel Avec soutenance orale			1	1
	Mémoire de recherche ou Note de synthèse		48			48 + 100 étudiant		CC n°8 Rapport écrit note de synthèse ou Mémoire de recherche avec soutenance orale			1	1
TOTAL UE			48			48	6				1	1

UE5 S4	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
OPTION (transversale) Assiduité non obligatoire	UE « Groupe, culture et institutions » à prendre dans le parcours M2 Psychopathologie clinique, psychologie médicale et psychothérapies ou Note de synthèse							CC n°9 Rapport écrit note de synthèse avec soutenance orale	Pas de rattrapage		1	1
TOTAL UE							6				1	1

TOTAL S4	24h	192h				216	30				5	5
TOTAL S3 + S4	120	316				436	60			3	7	10

ET : Enseignement Théorique ; EM : Enseignement Méthodologique

Stage : oui non
Durée : 500 heures

Période : en continu ou fractionné entre le 1^{er} octobre et le 30 septembre, en alternance avec les enseignements, dans le cadre de la réglementation pour la validation du titre de Psychologue

Période d'initiation à la recherche/mémoire : oui non
Durée : 100h d'encadrement de la note de synthèse ou mémoire de recherche + 200h liées au stage

Période : Premier semestre pour la partie théorique du mémoire de recherche ou note de synthèse et Second semestre pour la partie empirique et la partie traitement des données.

— Précisions concernant les stagiaires de la formation continue

Les enseignements du tronc commun et des options sont complétés en volume horaire par des **apports spécifiques destinés aux stagiaires de la formation continue**. Les étudiants de la formation initiale sont autorisés à suivre ces enseignements.

Apports spécifiques pour les stagiaires de la formation continue (financés sur fond propre)

Aux 348h de cours de tronc commun + 88h d'options contenues dans la maquette s'ajoutent 100 heures d'encadrement : 72h de *méthodologie encadrée* : pour le rapport de *stage*, la *Note de synthèse*, et le *rapport de projet professionnel* ; 28h de *projets collaboratifs supervisés*

A noter : **les stagiaires de la formation continue** devront prévoir dans le calendrier de la formation de réserver 2 jours (14h) pour la réalisation des évaluations (1 jour d'examen et 1 jour de soutenance). Ainsi qu'une journée de soutenance à blanc. Le calendrier d'organisation de ces journées d'évaluation sera précisé au moment de l'inscription.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● **Sessions d'examen**

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université : <http://www.u-bourgogne.fr>

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004. Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Une session en juin, une session de rattrapage en septembre. Les modalités précises d'évaluation pour chacun des enseignements sont reportées dans le tableau ci-dessus.

Les enseignements théoriques et pratiques donnent lieu à une évaluation réalisée sous la forme de 2 épreuves écrites (semestre 3 : UE2 et UE3). Un examen terminal est prévu lors de la fin de l'enseignement. Une évaluation sous forme de contrôle continu est prévue pour les UE1 et 4 du semestre 3 et pour l'UE3 du semestre 4. Si la note moyenne du premier semestre du stagiaire est inférieure à 10, une session de rattrapage est organisée uniquement pour les UE non acquises. Il en va de même pour le semestre 2. Une moyenne à l'année de 10 au moins est nécessaire pour valider le diplôme.

Les rapports de stage, sur le projet professionnel, et la note de synthèse (UE2 et UE4) sont basés sur les expériences professionnelles acquises sur le lieu de stage, lors des unités d'enseignements, le tutorat de suivi de stage et le tutorat de projet professionnel.

La durée minimale de stage est de 500h. Tout stage, avant d'être entamé, est avalisé par le responsable pédagogique par le biais d'une convention. Cette convention de stage doit être signée avant le début du stage par les

parties concernées : l'institution d'accueil, l'Université, le responsable pédagogique du parcours de M1 concerné, et l'étudiant. Cette convention assure à l'étudiant une couverture "Accidents du Travail" (imprimé à retirer au bureau 125 bis). Un étudiant présent sur son lieu de stage avant la signature de la convention s'expose à de réelles difficultés en cas d'accident.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION

Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, entre les UE d'un semestre (entre UE1, UE2, UE3, UE4 et UE5) ainsi qu'entre les semestres. Chaque UE et semestre sont validés si la moyenne compensée des notes est supérieure ou égale à 10/20. Le Master 2 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est supérieure ou égale à 10/20.

CAPITALISATION

D'une session à l'autre :

Si un semestre n'est pas obtenu :

UE acquises : les enseignements les constituants ne peuvent être repassés.

UE non acquises : tout enseignement dont la note est < à 10/20 devra être repassé.

Si l'année n'est pas obtenue :

Semestre acquis : les enseignements de ce semestre ne peuvent être repassés.

Semestre non acquis : voir règle ci-dessus.

D'une année sur l'autre :

Si le M2 n'est toujours pas acquis à l'issue de la 2ème session après compensation entre les deux semestres, tous les éléments ayant une valeur en crédits Européens (semestre, UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés pour l'année suivante si leur note est supérieure ou égale à 10/20. Ils ne peuvent être repassés. Par voie de conséquence, tous les autres éléments devront être repassés.

REDOUBLEMENT

Seuls les stagiaires en formation continue, les personnes suivant une autre formation ou les personnes justifiant de problèmes personnels ou médicaux exceptionnels peuvent obtenir une autorisation préalable du responsable pédagogique pour se réinscrire l'année suivante.

PASSERELLE

Un étudiant ayant suivi des enseignements équivalents ou mutualisés avec les autres voies du master peut en demander l'équivalence auprès du responsable pédagogique.